

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

du 14 décembre 2018

ENTREMONT LE VIEUX (73) – Musée de l'Ours des Cavernes

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 19 octobre 2018

1 - ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 1.2 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable avec les agents
- 1.3 Congrès des Parcs naturels régionaux de France

2 - ENERGIE

- 2.1 Subvention TEPCV éclairage public Coublevie
- 2.2 Renouvellement candidature TEPOS
- 2.3 Candidature à l'appel à projet Vélo et territoires de l'ADEME
- 2.4 Animation transition énergétique 2019

3 - AGRICULTURE

- 3.1 Animation PPT
- 3.2 Animation circuits courts 2019

4 - POLITIQUE TERRITORIALE

- 4.1 Programme européen Leader (animation et gestion)

5 – CULTURE/ COMMUNICATION

- 5.1 Aides aux manifestations 2019

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la révision de la charte

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 19 octobre 2018. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

1 - ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

1.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie.

OBJECTIFS

Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu de la suppression des postes de directeur territorial et rédacteur principal 2^{ème} classe suite à avancement de grade des agents et de modifications au sein de la mission agriculture.

Suppression des postes de directeur territorial et de rédacteur principal 2^{ème} classe

Motif des suppressions : Avancements de grade

Avis Comité technique : Avis favorables en date du 6/11/2018

Mission agriculture

Le service est actuellement composé de 3 postes :

- un poste de responsable de mission. Pour mémoire, cet agent est embauché par la chambre d'agriculture de l'Isère et co-financé par le Parc dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et les chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont Blanc,
- un poste de chargé de projets agricole à caractère généraliste,
- un poste d'assistant diagnostic territorial agriculture-forêt et promotion des produits agricoles qui a évolué vers la valorisation des produits agricoles et du métier – poste financé dans le cadre de contrats spécifiques.

Les crédits permettant de financer ce 3^{ème} poste ont été supprimés dans le cadre de la suppression du contrat PSADER (projet stratégique agricole et rural).

L'agent actuellement en poste sur ce poste est en congé pour convenances personnelles depuis le 1^{er} septembre 2017 – congé qui faisait suite à un congé maternité puis congé parental. La mission agriculture fonctionne ainsi avec deux agents depuis le 3/03/2016.

Par ailleurs, le Parc travaille actuellement à la définition de son projet de territoire pour les 15 ans à venir. Aussi, dans le cadre de cette suppression de poste, il est proposé d'intégrer les missions à mener dans le cadre de ce futur projet.

En vue de la mise en place de ce nouveau projet, les missions du chargé de projet agricole à caractère généraliste seront les suivantes :

- Animation territoriale en lien avec les EPCI
- Accompagner et soutenir le pastoralisme en Chartreuse
- Accompagner les projets d'alimentation locale et de qualité
- Accompagner les projets de valorisation des productions agricoles et des filières locales
- Organisation ou participation à des événements

Les orientations et priorités de travail du chargé de projet sont définies annuellement dans le cadre du comité technique qui associe AAC, le PNR et les deux chambres d'agriculture. Il en est de même pour celles du responsable de la mission agriculture embauché par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Le comité technique placé auprès du centre de gestion a été saisi pour avis sur la suppression de ce poste et la redéfinition des missions du chargé de projet agricole à caractère généraliste.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du CT en date du 26 novembre 2018, relatif à la réorganisation de la mission agriculture

Considérant la fin des crédits permettant de financer le poste en charge de la valorisation des produits agricoles et du métier,

Considérant que la mission agriculture fonctionne dans les faits avec deux agents,

Vu les avis favorables du CT en date du 6/11/2018 et du 26/11/2018, relatif à la suppression des postes directeur territorial et rédacteur principal 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De supprimer les postes de directeur territorial et de rédacteur principal 2^{ème} classe suite aux avancements de grade des agents**
- **que ces suppressions prennent effet à la date de la délibération du bureau syndical**
- **de supprimer le poste de valorisation des produits agricoles et du métier avec effet à la fin de l'éventuel préavis de licenciement**
- **D'acter les missions du chargé de projet à caractère généraliste telles que définies ci-dessus,**
- **D'approuver le tableau des effectifs mis à jour et tel que présenté ci-après,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

TABLEAU DES EMPLOIS AU 14/12/2018

| EMPLOIS | GRADES / grades de rattachement | Ouvert | Pourvu | Vacant |
|--|---|--------|--------|--------|
| Directeur | Attaché hors classe | 1 | 1 | 0 |
| Finances | Attaché principal | 1 | 1 | 0 |
| Finances | Attaché hors classe | 1 | 0 | 1 |
| Gestionnaire administratif | Rédacteur 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Gestionnaire personnel | Adjoint administratif ppl 1e classe | 1 | 1 | 0 |
| Accueil | Adjoint administratif ppl 2 ^e classe | 1 | 1 | 0 |
| Assistance missions spécifiques | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| Forêt filière bois | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Animateur dessertes forestières (0.5 ETP) | Technicien principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Responsable mission tourisme | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Animation OCMR | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Communication | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Sensibilisation à l'environnement | Animateur territorial | 1 | 1 | 0 |
| Responsable Biodiversité aménagement et paysage | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de mission Natura 2000 | Rédacteur | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de mission biodiversité | Technicien | 1 | 1 | 0 |
| Conservateur réserve naturelle | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Gardes techniciens Réserve naturelle | Techniciens principaux | 2 | 2 | 0 |
| Chargé de l'information géographique | Ingénieur | 1 | 1 | 0 |
| Sigiste (0.5 ETP) | Technicien principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Patrimoine culture | Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de projet agriculture à caractère généraliste | Technicien | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de mission énergie et mobilité | Technicien | 1 | 1 | 0 |

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable en matière de litige avec les agents

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a généralisé la procédure de médiation pour l'ensemble des litiges administratifs.

Cette loi prévoit l'expérimentation jusqu'en 2020 d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, le Centre de gestion de l'Isère s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

La médiation a l'avantage d'être plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées comme le Parc, le coût de ce service est intégré à la cotisation déjà versée par les employeurs.

Le médiateur ne peut intervenir que dans les cas de décisions individuelles défavorables suivants :

- Une décision relative à l'un des éléments de rémunération,
- Une décision de refus de détachement ou de placement en disponibilité,
- Une décision relative à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental,
- Une décision relative au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne,
- Une décision relative à la formation professionnelle,
- Une décision relative aux mesures appropriées prises par un employeur public à l'égard d'un travailleur handicapé,
- Une décision relative à l'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***de confier au Centre de gestion de l'Isère la mission de médiation préalable aux recours contentieux en matière de litiges avec ses agents dans le cadre de l'expérimentation nationale prévue et dans le cadre de laquelle le Centre de gestion de l'Isère a été désigné médiateur compétent,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Isère ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 Congrès des Parcs naturels régionaux de France - complément

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France s'est tenu dans le Parc naturel régional du Pilat, les 10 et 11 octobre 2018 sur le thème : « Relations urbain-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse s'est rendue dans le Parc naturel régional du Pilat

Elle était constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (5 personnes),
- De 5 élus représentant le Syndicat Mixte : Le Président et 4 vice-présidents

Par délibération du 19 octobre 2018, le bureau syndical avait validé la prise en charge de la totalité des frais inhérents à ce congrès pour la délégation Chartreuse.

Pour chaque congrès, le Syndicat mixte prend également en charge la participation du Président de l'association des Amis du Parc.

L'association a d'ores et déjà réglé sa facture.

En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le remboursement de cette facture à hauteur de 170 € au profit de l'association Les Amis du Parc,***
- ***D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Dominique ESCARON donne quelques informations concernant les effectifs :

- Paul BOUDIN quitte le Parc au 31/12/18 suite à l'obtention du concours de l'Etat pour être technicien de l'environnement, son remplacement est d'ores et déjà lancé
- Virginie MEDITZ quittera le Parc au 15/01/19

2 - ENERGIE

Points présentés par Alain ROUGIER, Vice-président délégué à l'énergie

2.1 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de Coublevie

Contexte

Dans le cadre de la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016, un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public a été mis en place, à destination des communes du territoire.

Ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place.

Projet de la commune de Coublevie

La commune de Coublevie a sollicité le dispositif en novembre, afin de réaliser le renouvellement de l'éclairage public sur plusieurs zones.

La commune réduit l'intensité de l'éclairage public de 70% la nuit, et réfléchit à la mise en place de l'extinction nocturne sur certains nouveaux quartiers, en concertation avec les habitants.

Tableau de financement du projet

| DEPENSES | | RECETTES | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------|-----------------------|
| Grands postes de dépenses | Montant | Financeurs | Montant subventionnable | Taux | Montant |
| Changement des lampes d'éclairage public obsolètes + remplacement de 2 armoires de commandes | 24 911,85 € HT | SEDI | 24 911,85 € HT | 20% | 4 982,37 € HT |
| | | Parc naturel régional de Chartreuse | 24 911,85 € HT | 36,12 % | 9 000,00 € HT |
| | | Autofinancement | | 43,88 % | 10929,48 € HT |
| Total | 24 911,85 € HT | Total | | | 24 911,85 € HT |

Jean-Luc POULET demande si l'on a une idée des économies générées.

Jacques PERRET, pour la commune de la Buisse, fait état d'une dépense de 38 000 €, pour une économie de 12 000 € d'électricité par an, avec le changement des $\frac{3}{4}$ des ampoules et l'extinction nocturne.

Dominique ESCARON, pour la commune du Sappey, annonce avoir divisé par 2 la consommation d'électricité.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à verser la subvention de 9 000 euros au titre du fonds de concours TEPCV,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment la convention avec la commune.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 Candidature à la deuxième phase de la démarche TEPOS

Le Parc naturel régional de Chartreuse est labellisé territoire TEPOS avec le Pays Voironnais depuis début 2016. Le programme, d'une durée de trois ans, a proposé un accompagnement sur le diagnostic et la mise en place d'un plan d'actions, et a permis de financer des études complémentaires (centre de ressources bois énergie, potentiel de turbinage des eaux potables). Il positionne le Parc dans une trajectoire ambitieuse d'atteinte d'un équilibre entre production renouvelable et consommation d'énergie à horizon 2050.

La phase 1 de ce programme touche à sa fin, et il est proposé de s'engager pour une nouvelle période, afin de bénéficier de la continuité du label et de nouveaux financements qui pourraient appuyer la mise en place du plan d'actions. Il faudra solliciter l'ADEME et la Région et constituer un dossier de candidature à l'échéance.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à solliciter l'ADEME et la Région afin de poursuivre la démarche TEPOS,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 Candidature à l'appel à projets Vélo et territoires de l'ADEME

Le Gouvernement a présenté le 14 septembre 2018 un plan vélo qui vise à augmenter la part modale du vélo à 9 % d'ici 2024. Ce plan prévoit la mise en place d'un fonds vélo dédié, doté de 350 M€ sur 7 ans pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes structurants vélo. Ce fond sera déployé à partir de l'année 2019.

Dans ce contexte, l'ADEME lance un appel à projets dont l'objectif est d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de ce plan, via la définition et la mise en œuvre de politiques cyclables territoriales. Cet appel à projet est ouvert à tous les territoires, dont les territoires ruraux parmi lesquels les PNR. Il s'organise en trois axes :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 : soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en finançant des services dédiés
- Axe 3 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

La transition énergétique et les mobilités s'inscrivent aujourd'hui dans le projet de territoire du Parc naturel régional de Chartreuse, tant dans les usages quotidiens que dans les usages touristiques. L'inscription du Parc naturel régional de Chartreuse à cet appel à projets permettra la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie vélo à l'échelle du territoire, pour une large diversité de publics.

Il est proposé de s'engager dans cet appel à projets afin de mettre en œuvre une stratégie cyclables cohérente à l'échelle du massif qui s'inscrira dans des enjeux à plus grande échelle. Cette inscription permettra de mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie sur les trois ans à venir.

Anne GERIN rappelle que la politique mobilité du Département de l'Isère est forcément liée aux routes. Le Parc n'étant pas entièrement en milieu urbain, il va falloir travailler avec les schémas départementaux de l'Isère et de la Savoie, et bien différencier les usages du vélo : pratique au quotidien ou en loisir.

Alain ROUGIER rajoute que les projets ne pourront évidemment pas s'appliquer à tout le territoire.

Céline BURLET rappelle l'existence des voies vertes, les projets se feront en complément de ce qui se fait par ailleurs.

Daniele ROMAGNOLI se porte volontaire pour participer au groupe de travail.

Artur FATELA complète en disant que c'est beau projet et qu'il permet de faire travailler sur la mobilité douce 2 EPCI ensemble : Grand Chambéry et Cœur de Savoie.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets Vélo et territoires proposé par l'ADEME pour la période 2019-2021,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.4 Animation transition énergétique LEADER 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Le Parc est également porteur d'une démarche de transition énergétique, via le programme « TEPOS », depuis janvier 2016.

Afin de poursuivre cette animation sur la transition énergétique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse doit continuer à y dédier des moyens via le financement d'un poste d'animation (1 ETP), et cela intègre parfaitement la fiche-action 3 du programme LEADER intitulée « la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique ». De plus, la transition énergétique est une thématique importante et intégrée de façon ambitieuse dans le projet de nouvelle Charte.

RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2017-2018)

La chargée de mission transition énergétique est en poste depuis avril 2017. Elle a permis d'assurer l'animation de la démarche TEPOS, en travaillant sur la thématique des maitrises des consommations, du développement de projets d'énergie renouvelable, et de la mobilité.

Elle a assuré le suivi de la mise en place des actions fléchées dans la convention TEP-CV (rénovation de bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, mise en place d'un dispositif d'autostop organisé).

Elle a accompagné des porteurs de projets d'énergie renouvelable (investissements dans les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, réalisation d'études de faisabilité pour des projets de micro-hydroélectricité, accompagnement des communes sur le développement des réseaux de chaleur, rencontre avec les acteurs de l'énergie du territoire).

Sa mission est transversale et elle travaille en lien étroit avec les autres missions du Parc :

- lien avec la mission économie via la sensibilisation des artisans du bâtiment et le développement de l'éco-construction et de la rénovation énergétique auprès des particuliers ;
- lien avec la mission tourisme sur le développement des modes de déplacement doux ;
- lien avec la mission forêt sur le bois énergie ;
- lien avec la mission agriculture sur le développement de la méthanisation ;
- lien avec la mission culture sur la rénovation du bâti patrimonial et la sensibilisation grand public aux enjeux de transition énergétique ;
- lien avec la mission BAP sur la conciliation entre préservation de la biodiversité et du paysage et production d'énergie renouvelable, sur la diminution de la pollution lumineuse de l'éclairage public et sur l'adaptation au changement climatique.

Elle est également en lien avec les collectivités partenaires du Parc et s'assure de la cohérence des stratégies territoriales mises en place dans le cadre de la transition énergétique, afin d'optimiser les actions.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de poursuivre le travail engagé sur la transition énergétique, il est proposé de financer le poste d'animation de la transition énergétique (1 ETP) sur le programme Leader sur une partie de l'année 2019 (du 1^{er} avril au 31 décembre), sur la continuité des missions présentées précédemment.

COUT ET FINANCEMENT

| DEPENSES (TTC) | | RECETTES | |
|---------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Salaires et charges | 31 623,04 € | Europe (80%) | 25 298,43 € |
| | | Parc (20%) | 6 324,61 € |
| Total | 31 623,04 € | Total | 31 623,04 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 - AGRICULTURE

Points présentés par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation

3.1 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse – Année 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional.

Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure, depuis début 2016, le portage d'un second PPT (2016-2021) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en terme d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Dépenses | € | Recettes | Taux | € |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------|-------------------|
| Animation par le PNRC (11,5 jours) | 2 544.00 € | Région Auvergne Rhône Alpes | 60 % | 3 807.90 € |
| Appui des services pastoraux | 3 802.50 € | Autofinancement | 40 % | 2 538.60 € |
| Total | 6 346.50 € | Total | | 6 346.50 € |

Danielle ROMAGNOLI fait part de sa participation au dernier Festival des Métiers de la Montagne où elle a observé qu'il y avait 4 fédérations d'alpages et que leur objectif est de se réunir en fédération nationale voire même au niveau européen.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'opération décrite ci-dessus ;***
- ***De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Poste animation « agriculture de proximité »

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2019.

Le travail portera sur :

- La valorisation des productions fermières (accompagnement des producteurs à la mise en place d'un laboratoire collectif de transformation, développement d'une marque collective pour les apiculteurs, appui à l'émergence d'un projet de point de vente de produits fermiers bio et/ou locaux, ...).
- L'accompagnement de communes autour de projets de structuration de cantines en gestion directe (poursuite de l'appui des communes de Quaix / Proveysieux, ...).
- La poursuite du projet de coopération "*stratégie agricole et alimentaire inter territoriale*" en lien avec les EPCI les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Sud Isère et le Parc du Vercors avec émergence de nouveaux projets (Projet de labellisation PAT / Projet Alimentaire Territorial, ...).
- Le développement d'actions à destination des restaurateurs, des acteurs de la restauration collective et des personnes en situation de précarité.
- La participation ou co organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire (*Ronde Gourmande* à Chambéry, *Descente des Alpages* à Grenoble, ...).

COÛT ET FINANCEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Salaires et charges | 39 001.30 € | Europe Leader (80%) | 31 201.04 € |
| | | Autofinancement parc (20%) | 7 800.26 € |
| Total | 39 001.30 € | Total | 39 001.30 € |

Brigitte BIENASSIS rappelle que ce poste participe à l'animation de la Ronde Gourmande, marché de Noël de qualité qui regroupe des artisans et producteurs de Chartreuse et du Massif des Bauges, qui a d'ailleurs lieu ce week-end au Manège à Chambéry.

Roger VILLIEN demande la confirmation que la Chambre d'agriculture s'est retiré cette année de l'organisation.

Ce qu'Artur FATELA lui confirme, en effet, la Chambre manquerait de moyens humain et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – POLITIQUE TERRITORIALE

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de la charte

4.1 Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2019

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 357 450 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2018)

Le programme est en place depuis mi-2017 et a permis de soutenir 40 projets pour un montant total de 740 000 € de fonds européens, soit un peu plus de la moitié de l'enveloppe accordée au territoire. Il reste encore deux années de programmation pour utiliser les crédits restants et solliciter une rallonge budgétaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). A s'ajoutent quelques frais de fonctionnement (réseau, communication).

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL)
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les financeurs, l'autorité de gestion et l'ASP,
- animation et le suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- réception des dossiers de demande de subvention et vérification des pièces justificatives,
- édition des accusés de réception et saisie du dossier sous Osiris,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

COÛT ET FINANCEMENT

| DEPENSES (TTC) | | RECETTES | |
|------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Salaires et charges | 65 640,62 € | Europe (80%) | 60 504,56 € |
| Frais indirects (forfait) | 9 846,09 € | Parc (20%) | 15 126,15 € |
| Cotisation 2019 au réseau régional | 144,00 € | | |
| Total | 75 630,71 € | Total | 75 630,71 € |

Corine WOLFF rajoute qu'une enveloppe supplémentaire éventuelle sera disponible.

Notre programmation est bien engagée à ce jour, le seul problème étant le versement des fonds, en sachant que les porteurs de projets ont dû faire l'avance.

Artur FATELA précise que les premiers versements ont été fait, c'est-à-dire saisis dans 2 logiciels (de la Région et de l'Etat). Les fonds devraient être transférés chez les bénéficiaires sous peu.

Il rajoute que la France est passée avant dernière au niveau des financements de projets Leader après la Grèce, ceci étant dû à la procédure trop longue et compliquée.

Jacques PERRET souhaite clarifier, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une rallonge, mais qu'il s'agit d'un report des fonds disponibles qui n'ont pas été consommés.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – CULTURE / COMMUNICATION

Point présenté par Jean LOVERA, Vice-président délégué à la communication et à l'évènementiel

5.1 Aides à manifestations 2019

Contexte

Une charte évènementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les évènements 2019. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère évènementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse fin mai 2018, pour sélectionner les manifestations 2019. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2018.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou évènementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

| | | | |
|--|--|---|---|
| Saison 2019 | Formation et accompagnement au haut niveau nordique + manifestations internes SNC (ex :Challenge national nordique U15 et Fête du Biathlon...) + partenariat sur autres manifestations (Nocturnes, traversée de Chartreuse...) | Ski Nordique Chartroussin (SNC) | 4000 € (3000 € pour activités SNC et 1000 € pour manifestations en partenariat autres assos) |
| 27 Janvier / St-Pierre d'Entremont | 34^{ème} Passe Montagne (1 journée de circuits pédestres et raquettes à travers les paysages locaux + pauses gourmandes) | AADEC | 1 000 € |
| Mars / en cœur de Chartreuse | Fête du Court-Métrage (fête autour du vélo – tour de Chartreuse, animations familiales, parcours VTT et famille) | Asso Bruits de court | 500 € |
| Printemps / Le Sappey en Chartreuse et communes sud Chartreuse | Année poétique en Chartreuse sud (résidence d'artistes de poésie, rencontres et événements lecture-écriture avec les bibliothèques du secteur) | AEP Le Sappey | 500 € |
| 1er et 2 juin / Petites-Roches | La Petite reine de Chartreuse (parcours libres et randonnée cyclo touristiques / événement de valorisation de la destination Chartreuse autour de la pratique du vélo + animations) | OT communautaire Le Grésivaudan | 500 € |
| 9 juin 2019 | La Grimpée des Chartreux (course à pied à travers 4 communes du Parc : Corenc, La Tronche, Le Sappey, Sarcenas) | OMS La Tronche | 500 € |
| 15 juin 2019 | Brevet de randonneur cyclo Voiron-Chartreuse (4 circuits vélo [60, 100, 120 et 150 kms] en traversée des paysages et cols de Chartreuse, au départ de Voiron) + village partenaires sur le site du départ. | Association Cyclo-Voiron | 500 € |
| Juillet-Août / St-Christophe la Grotte et Saint-Laurent du Pont | Chartreuse, terre de frontières, passages et mutations (création et représentations participatives théâtrales en sites patrimoniaux ou sur fond de patrimoine : Voie sarde et Fourvoirie) | Asso Les Passeurs d'Histoires | 2 500 € |
| 1 week-end Début Août / Les Echelles | Festival Live in Chartreuse / événement de musique pop-rock en plein air, en site de loisir (River'Alp) | Comité des fêtes Les Echelles/Entre-deux-Guiers | 500 € |
| 18 Août / Entremont le Vieux | Fête des Paysans et Artisans (valorisation grand public des savoir-faire et productions locales) | AADEC | 1 000 € |

En résumé : 10 manifestations réparties sur toute l'année pour un total de 11 500 €

5 manifestations, dont les critères ne correspondaient pas, se sont vu refuser l'aide du Parc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les aides à manifestations 2019 ci-dessus, au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Roger VILLIEN présente un projet de délibération qu'il souhaite soumettre aux collectivités du territoire pour l'utilisation du bois local : « la construction publique exemplaire ». Cette délibération s'intégrerait dans une démarche complète, avec la volonté de monter un dossier d'accompagnement, pour inviter à construire/rénover les bâtiments publics en bois local certifié, qui permettrait d'attester de la provenance du bois.
Alain ROUGIER confirme que construire en bois local est l'avenir, car on arrive bientôt à une pénurie des matériaux utilisés pour les ouvrages en moellon, qui eux ne sont pas renouvelables.
Jean LOVERA fait part de l'achèvement de la construction de la couverture du stade de biathlon en bois de Chartreuse pour la plupart des matériaux et en circuit court pour le reste.
Roger VILLIEN fait savoir que sur l'étude de la fabrication de 100 bâtiments en bois, le calcul présentait un surcoût de seulement 3.5% au maximum.
Artur FATELA précise qu'une délibération de ce type serait présentée à un prochain bureau syndical et viserait à inciter les autres établissements publics.
- Alain ROUGIER souhaite revenir sur la route du Col du Coq (route communale de St Pierre de Chartreuse) : la commune de St Pierre de Chartreuse désire lancer les travaux de réparation en 2019. Elle a demandé un financement à hauteur de 40% au Département de l'Isère, la commune abonderait de 50% et sollicite la future commune des Petites Roches pour 10%.
Il précise que c'est une route exceptionnelle, elle est un des seuls axes entre la Chartreuse et le Grésivaudan.
Dominique ESCARON rappelle ce qui a été dit au bureau syndical du 19 octobre dernier, le Parc ne peut intervenir sur des travaux de voirie.
Céline BURLET tient à apporter des précisions sur l'origine des dégâts et un éclairage sur le montant des travaux : la dégradation de la route est dû à la tempête Eleanor de janvier 2018 qui a engendré une accumulation de gravats, de roches et fait sortir de son lit le ruisseau, la route a immédiatement été coupée. Une première estimation des travaux a été évalué à 750 000 €. Le Département de l'Isère a missionné le SIAGA sur le dossier, qui a estimé les travaux à 165 060 €.
Le Préfet a confirmé que l'Etat accompagnera le dossier et qu'il sera traité dans le cadre du « processus de la tempête Eleanor »
Jean LOVERA demande si cela peut être de la compétence de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.
Dominique ESCARON lui répond que la CCCC ne peut intervenir sur ce dossier.
- Alain ROUGIER présente le Pacte pour le Climat : c'est une démarche lancée par Jean JOUZEL, climatologue et Président d'honneur et Pierre LARROUTUROU, économiste, pour lutter contre le dérèglement climatique avec des actions de lobbying citoyens qui visent à l'adoption d'un traité Européen pour mettre la finance au service du climat. Il propose que le Parc soutienne cette démarche pour la transition énergétique.
- Alain ROUGIER présente un projet de coopération qui pourrait entrer dans le cadre d'un financement LEADER : Les Amis du Parc de Chartreuse travaillent en partenariat avec l'association des Amis des Parcs du Sud-Est, et veulent s'impliquer dans les projets de productions d'énergies renouvelables, par le biais de concertation entre tous les acteurs (porteurs de projet, habitants, collectivités...) afin d'éviter les conflits.
- Dans la continuité de la stratégie agricole alimentaire, Brigitte BIENASSIS présente le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Le Parc souhaite obtenir le label PAT, il s'agit d'ouvrir et d'élargir la démarche alimentaire aux problèmes de santé, des déchets... en ne se limitant pas à l'agriculture.
- Brigitte BIENASSIS fait un point sur le « loup » : Il y a eu des attaques sur la Réserve Naturelle les 8 et 9/08 derniers et d'autres qui ont suivi, jusqu'à ce que les bêtes redescendent des alpages. Une rencontre a été programmée d'urgence fin août avec les éleveurs et les bergers. Une invitation à une réunion le 19/12 prochain a été envoyée à l'ensemble des acteurs du territoire afin d'anticiper sur la prochaine estive. Elle a pour but de trouver des solutions ensemble : chiens de garde, barbelés...
Jacques PERRET rajoute que les tirs sur les loups ne sont pas utiles, tirer sur un chef de meute ne fait qu'éparpiller les autres loups qui finissent par se rapprocher des habitations, et rappelle la convention de Berne sur la protection de l'espèce.

Dominique ESCARON complète en disant qu'économiquement le coût d'indemnisation des bêtes est moindre par rapport au coût de protection.

● Corine WOLFF présente un point sur la charte : des rencontres ont eu lieu dans toutes les intercommunalités, il en est ressorti que beaucoup de personnes étaient intéressées et motivées. Le but de ces rencontres était de proposer des engagements clairs sur les grands axes de la charte, et de travailler ensemble sur des projets.

Au comité de pilotage du 20/11, il y a eu une validation de l'intérêt des partenaires.

La Région a la volonté de mettre en valeur l'expérimentation, en mettant des priorités, des actions phares, tout en gardant le financement des autres actions.

La DREAL a vu une dynamique lancée, et suite à ce comité de pilotage, elle a organisé le 06/12 un séminaire de travail avec tous les services de l'Etat et les chargés de mission du Parc.

Dans l'écriture de la charte, il faudra faire attention à bien faire passer les messages, à bien mettre en valeur les actions du Parc, car aujourd'hui on identifie mal son rôle, alors qu'il est un outil très innovant et collaboratif, avec par exemple la cartographie et le plan de Parc qui permet de réellement voir les ambitions de la charte. Il faudra aussi produire des documents plus vulgarisateurs.

Dominique ESCARON remarque un vrai intérêt des partenaires sur la charte. Les prochaines dates à retenir sont :

- 28/01 : comité de pilotage de la charte
- 07/02 : comité syndical pour la validation de l'avant-projet de charte
- 28/03 : délibération de la Région

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 40

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL
14 décembre 2018
ENTREMONT LE VIEUX (73)

PRESENTS

1^{er} collègue

2^{ème} collègue

BURLET Céline
GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard
BIENASSIS Brigitte
ESCARON Dominique
LOVERA Jean
PETIT Jean-Paul
ROUGIER Alain
VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

PERRET Jacques
ROMAGNOLI Danièle

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul
MULLER Claude
POULET Jean-Luc

membres de l'équipe technique

FATELA Artur
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} collègue

ENGRAND Christophe à GERIN Anne

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collègue

BARRIER Pierre

6^{ème} collègue

CHENE Gérard à PERRET Jacques
SPINDLER Bertrand à ROUGIER Alain

7^{ème} collègue

SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte

Invités

GAYMARD Hervé – Président CD 73
HOBLEA Fabien – Président conseil scientifique
LAUGIER Louis – Préfet de Savoie
MICHAUD Thomas – Sous-Préfet de l'Isère